

**DELIBERATION 2026.09.15.01
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de RANNEE, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame MOREL Karine, Maire.

Etaient présents : MOREL Karine, LAHAYE Stéphanie, DAGUIN Paul, PELISSON Patricia, TAILLANDIER Isabelle, LEBRETON Didier, MARTIN-CHUDEAU Patricia, BIZEUL Claude, GANACHE Jean-Michel, PELTIER Serge, TAILLANDIER Vincent, LEMARIE Florence, RIPOCHE Anthony.

Etaient absentes et excusées : BRIANTAIS Catherine excusée donne pouvoir à Stéphanie Lahaye ; DELANOE Nicole excusée donne pouvoir à GANACHE Jean-Michel.

Secrétaires de séance : Le Conseil Municipal a désigné TAILLANDIER Isabelle, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Quorum : 08
Présents : 13
Votants : 15

2026.09.15.01	Participation Ecole de Vitré – Année Scolaire 2025 -2026
----------------------	---

La Ville de Vitré sollicite la commune pour le versement d'une participation aux frais de fonctionnement scolaire concernant un élève en résidence alternée, dont le père réside à Rannée depuis janvier 2026.

Le montant de la participation s'élève à 141 € pour l'année scolaire 2025-2026, soit la moitié de la participation annuelle de 564 €, elle-même répartie entre les deux communes de résidence des parents : $(564 \text{ €} \div 2) \div 2 = 141 \text{ €}$.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver le versement d'une participation de 141 € à la Ville de Vitré au titre de l'année scolaire 2025-2026 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de répartition des charges de fonctionnement ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le 15 09 2026

Le Maire, Karine Morel

